

Projet Régional de l'Enseignement Agricole en Midi-Pyrénées 2013-2017





Le mot du Directeur régional

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole de Midi-Pyrénées fixe les orientations stratégiques pour la mise en oeuvre de nos missions au service de tous les apprenants. C'est la « feuille de route » de l'enseignement agricole pour les années 2013-2017.

Le PREA participe de la nouvelle ambition du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour l'enseignement agricole. Il veut en être l'expression.

Les axes majeurs de la réflexion du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt mettent en exergue : la promotion sociale et la réussite scolaire, enseigner à produire autrement, la formation des enseignants et l'ouverture internationale, avec en particulier l'Europe et la mobilité des jeunes. Ils doivent également s'inscrire dans le cadre de la future Loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

Dans ce contexte, cette plaquette présente les 5 orientations stratégiques et les 18 leviers d'actions du PREA, qui doivent nous permettre, ensemble : enseignants, formateurs, fournisseurs et parents d'élèves, de bâtir un projet pour l'enseignement agricole régional qui prenne en compte les attentes de notre société et leurs évolutions.

Je tiens à vous remercier tous pour votre contribution à ce nouvel élan pour un enseignement agricole qui s'organise sur l'ensemble du territoire régional, à l'écoute de la demande des professionnels et en étroite collaboration avec nos partenaires de l'Éducation Nationale, du Conseil Régional et de l'Enseignement Supérieur Agronomique et Universitaire.

Michel SALLENAVE

Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de
Midi-Pyrénées

5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

I

STRUCTURER ET DEVELOPPER LES RESEAUX DE COMPETENCES

Les réseaux de compétences sont un support de dialogue entre tous les partenaires de l'EA. Leur vocation est d'anticiper les évolutions des formations professionnelles, des métiers, des dimensions économiques et territoriales, en faisant appel à l'expertise des professionnels.

II

FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES APPRENANTS ET LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

L'enseignement agricole formalise un projet pédagogique dans lequel l'établissement est un lieu de formation, d'éducation et de réussite scolaire, mais aussi d'insertion sociale et professionnelle. Acteur de nouvelles pratiques pédagogiques, la communauté éducative y définit des modalités d'apprentissage originales et reconnues, constituant une voie alternative de réussite et d'insertion professionnelle qu'il convient de développer.

III

CONSTRUIRE UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE ENTRE ENSEIGNEMENTS TECHNIQUE ET SUPERIEUR

Les liens entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur et la recherche reposent sur la structuration de partenariats efficaces pour l'évolution de la carte des formations supérieures (BTSA, LP, adaptation LMD, prépa. Concours...). Ils doivent améliorer les modalités d'échange sur les expérimentations ou programmes de recherche.

IV

ADAPTER LA GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT

La gouvernance de l'enseignement agricole s'articule à différents échelons administratifs et territoriaux. Sur des établissements multisites et mêlant différentes voies de formation pour différents publics, elle s'exprime d'abord dans les projets d'établissement. De nature verticale avec l'autorité académique, horizontale entre tous les personnels des établissements, les professionnels et les acteurs locaux, son adaptation semble nécessaire pour faire évoluer l'appareil de formation.

V

FAIRE CONNAÎTRE LES POTENTIALITES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole régional doit développer des outils de communication sur les indicateurs de la réussite scolaire et l'insertion des publics formés. Il doit mettre au cœur de la réflexion la question de l'orientation active des apprenants dans les différentes voies de formation. L'accentuation de la présence des établissements dans les salons de la promotion des métiers est également un objectif visé.

18 LEVIERS D' ACTIONS

1. Développer et conforter les réseaux de compétences existants
2. Mettre en place et animer une cellule prospective des réseaux de compétences de l'enseignement agricole en Midi-Pyrénées
3. Développer une carte régionale des formations avec nos partenaires tenant compte des dynamiques territoriales

4. Développer l'utilisation des E.N.T. dans les établissements et l'usage des TICE comme nouvelles pratiques pédagogiques
5. Favoriser de nouvelles modalités d'apprentissage et d'accompagnement des apprenants (de l'orientation à l'insertion) pour toutes les voies de formation
6. Favoriser l'insertion sociale et la citoyenneté des jeunes par des actions sur le développement durable, la coopération internationale et l'éducation culturelle
7. Soutenir et conforter le rôle pédagogique des exploitations agricoles, des ateliers, des plates-formes technologiques et ateliers pédagogiques des lycées comme facteur de réussite scolaire

8. Définir une stratégie régionale de l'enseignement agricole vis-à-vis de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées
9. Établir des modalités de partenariat avec l'enseignement supérieur concernant l'adaptation des BTSA au parcours LMD, la carte des LP et autres dispositifs de passerelles vers l'enseignement supérieur
10. Faire des exploitations agricoles et ateliers technologiques, des interfaces d'innovation et d'expérimentation avec nos partenaires de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement agricole

11. Décliner le PREA dans la réactualisation des projets d'établissement
12. Favoriser les échanges d'informations sur les politiques publiques du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt avec les établissements
13. Organiser l'apprentissage par les biais des UFA
14. Développer le réseau des CFPPA en structurant une offre de formation continue lisible au niveau régional
15. Développer les coopérations pour l'ensemble des centres constitutifs en matière de tutelle budgétaire et financière avec nos partenaires régionaux

16. Développer et communiquer des indicateurs de suivi de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle des apprenants
17. Mutualiser les pratiques pour la mise en place d'un dispositif d'orientation active
18. Impulser une dynamique régionale pour assurer la présence des établissements dans les différents événements de l'orientation professionnelle et de la promotion de l'enseignement agricole en général

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole participe d'orientations nationales et régionales. Certaines sont spécifiquement attachées à l'enseignement agricole, d'autres sont liées aux politiques publiques mises en oeuvre par les services déconcentrés de l'État et les collectivités régionales. Le PREA s'inscrit dans un ensemble de dispositifs qui contextualise sa mise en oeuvre : le 5^{ème} SPNF accompagne la politique de rénovation de l'EA ; les assises de l'enseignement agricole public permettent la déclinaison d'actions spécifiques dans le cadre d'un PREA public ; le CPRDF organise la réflexion conjointe entre l'État et le Conseil régional sur la carte des formations professionnelles initiales.

Plusieurs dispositifs, nationaux et régionaux, contribuent également à une dynamique partenariale pour : faire évoluer la carte des formations (projet académique du Rectorat, SRESR, SRFSS...) et contribuer à la politique d'innovation de l'agriculture (démarche « produisons autrement » et future loi d'avenir du MAAF).

<p>Orientations et prescriptions de l'EA au niveau national et régional</p>	<p>5^{ème} SPNF PREA PREAP CPRDF</p> <ul style="list-style-type: none"> - affirmation de la politique de rénovation de l'EA (DGER 2009) - outil de pilotage pour l'ensemble des composantes de l'EA (public et privé) - projet stratégique pour l'EA public découlant des Assises de l'EAP - carte des formations professionnelles
<p>Autres politiques publiques nationales et régionales</p>	<p>Agricultures : produisons autrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion d'un modèle agricole plus respectueux de l'environnement - projet agro-écologique pour la France - projet de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt
<p>PRAD Projet Académique SRESR SRFSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - plan pour une intégration de l'agro-écologie dans les modes de production - projet du Rectorat pour une évolution du système éducatif régional - schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche du CRMP - schéma régional des formations sanitaires et sociales du CRMP

GLOSSAIRE

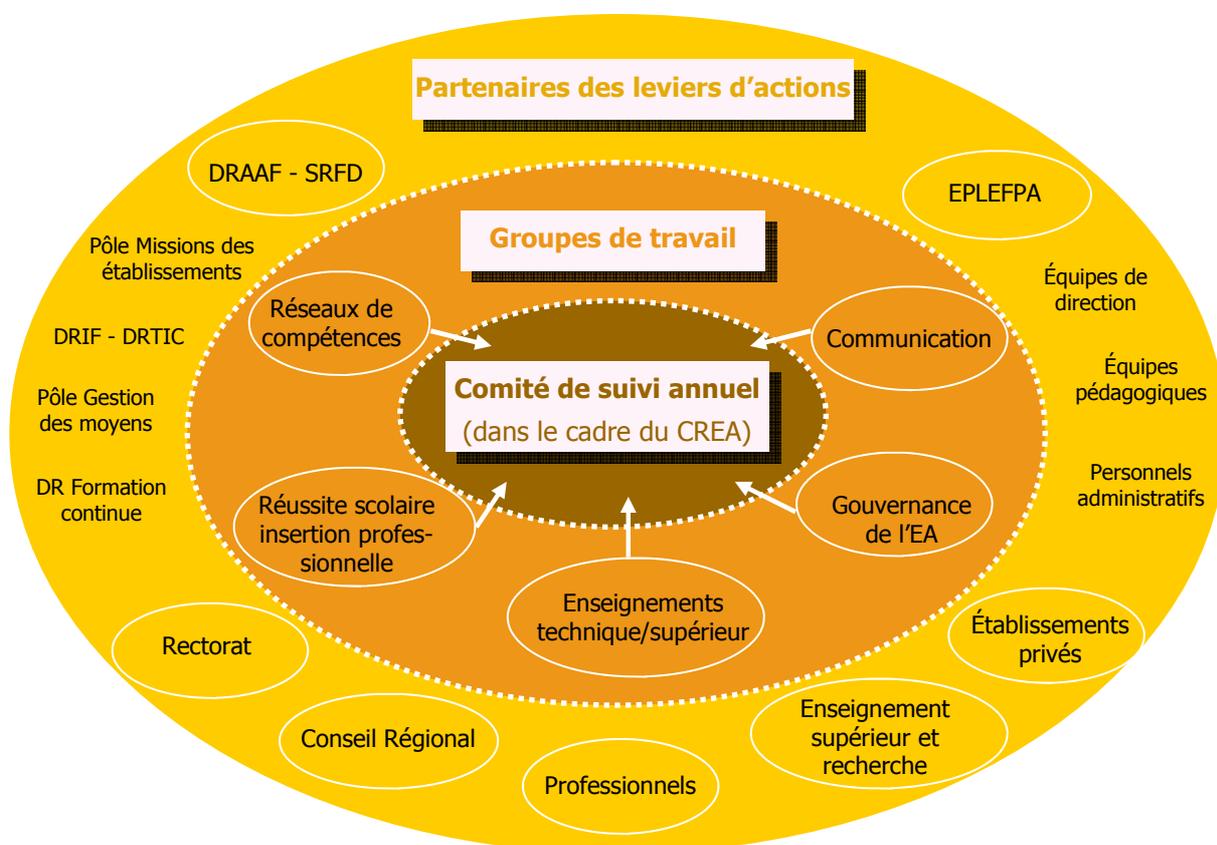
BTSA : brevet de technicien supérieur agricole
CFPPA : centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CPRDF : contrat de plan régional de développement des formations
CREA : comité régional de l'enseignement agricole
CRMP : Conseil Régional de Midi-Pyrénées
EA : enseignement agricole / EAP : enseignement agricole public
ENT : espace numérique de travail
DGER : direction générale de l'enseignement et de la recherche
DRAAF : directeur (ou direction) régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
LMD : licence master doctorat / LP : licence professionnelle

MAAF : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
PRAD : plan régional de l'agriculture durable
PREA : projet régional de l'enseignement agricole
PREAP : projet régional de l'enseignement agricole public
SRESR : schéma régional enseignement supérieur et recherche
SRFSS : schéma régional des formations sanitaires et sociales
SPNF : schéma prévisionnel national des formations
SRFD : service régional de la formation et du développement
TICE : technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
UFA : unité de formation par apprentissage

LE PILOTAGE ET L'ANIMATION

L'animation du PREA s'effectue au sein des équipes (de directions, pédagogiques et personnels administratifs) par le biais des projets d'établissement et par une appropriation locale des orientations régionales. Le SRFD a la responsabilité d'animer les groupes de travail élaborant les principales actions à mener. Les référents* des cinq orientations stratégiques présentent tous les ans, à l'occasion du comité de suivi, l'état d'avancement du PREA à l'occasion du CREA d'automne.

Chaque orientation stratégique fait l'objet d'un travail en partenariat entre la DRAAF-SRFD, les établissements d'enseignement technique et supérieur, les acteurs institutionnels régionaux et départementaux et les professionnels liés aux filières de formation, dans le cadre des réseaux de compétences et/ou de conventions de collaboration.



* Les référents:

Orientation stratégique I et III : Laurent LELLI (laurent.ल्ली@educagri.fr)

Orientation stratégique II et V : Isabelle ROCH (isabelle.roch@educagri.fr)

Orientation stratégique IV : Emmanuel DELMOTTE (emmanuel.delmotte01@educagri.fr)

DRAAF SRFD

Cité administrative - Bâtiment E
Boulevard Armand Duportal
31074 TOULOUSE Cedex
Tel : 05.61.10.62.02

www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr
Rubrique « enseignement agricole »

www.eap.entmip.fr
Rubrique « PREAP »

Directeur de publication : Michel Sallenave
Crédit photo : SRFD et lycées

